

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 AVRIL 2017**

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture à 12h30.

Proposée par Alexis Robitaille

Appuyée Renaud Boisvert

Adoptée à l'unanimité

0.2 Praesidium

Que Maxime Laliberté et Claudia Cachay-Osorio assurent respectivement l'animation et le secrétariat de l'assemblée.

Proposée par Alexandra Vaillant

Appuyée par Alexis Robitaille

Adoptée à l'unanimité

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'on adopte l'ordre du jour :

- 0. Procédures d'ouverture
 - 0.1 Ouverture à 12h30
 - 0.2 Praesidium
 - 0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Lecture et adoption des procès-verbaux
 - 0.5 Avis de motion

- 1. Élections partielles
- 2. PIEA
- 3. ASSÉ
- 4. Positionnement politique
- 5. Procédures de clôture

6. Levée

Proposée par Alexis Robitaille

Appuyée par Elisabeth Limoges

Adoptée à l'unanimité

0.4 Lecture et adoption des procès-verbaux

0.5 Avis de motion

Que l'on donne un temps de parole de trois minutes à Emmanuelle Valbert pour présenter son documentaire.

Proposée par Alexis Robitaille

Appuyée par Gabriel Aubry

Adoptée à l'unanimité

Proposition de huis-clos excluant l'équipe documentariste.

Proposée par Henrick Bendwell

Appuyée par Elisabeth Limoges

Question préalable.

Proposée par Renaud Boisvert

Appuyée par Étienne Hébert

Adoptée aux 2 tiers

Sur la principale

Battue à majorité

Que les documentaristes aient le droit de faire du tournage sous condition qu'à la première demande de retrait d'un membre, elles et ils se retirent.

Proposée par Renaud Boisvert

Appuyée Alexis Robitaille

Amendement : Ajouter « Si et seulement si les images ne sont pas à des fins de diffusion. »

Proposée par Elisabeth Limoges

Appuyée par Renaud Boisvert

Adoptée à l'unanimité

Sur la principale :

Que les documentaristes aient le droit de faire du tournage, si et seulement si, les images ne sont pas à des fins de diffusion, sous condition qu'à la première demande de retrait d'un membre, elles et ils se retirent.

Adoptée à l'unanimité

Reprise d'un avis de motion :

1)

Reconsidération ultérieure sur la position 2.10.12 : Que la SOGÉÉCOM s'oppose à l'existence du club des jeunes entrepreneurs du Collège de Maisonneuve et à tout groupe ou organisation visant la promotion de la culture entrepreneuriale et valorisant l'entrepreneuriat sur le campus.(3 avril 2012)

Considérant que selon le Ministère de l'éducation, la définition de la culture entrepreneuriale et de ses valeurs est la suivante : « la culture entrepreneuriale peut être assimilée à un environnement propice à

l'émergence de l'entrepreneuriat et des valeurs entrepreneuriales (autonomie, créativité, responsabilité, solidarité, innovation, etc.) ainsi qu'à la reconnaissance de la contribution des entrepreneurs à leur milieu. »

Considérant que la culture entrepreneuriale et ses valeurs ne vont pas à l'encontre des valeurs de la SOGÉÉCOM et de ses intérêts.

Considérant que la définition du capitalisme est la suivante : « Le capitalisme est un système économique fondé sur le marché libre, la concurrence, la recherche du profit et la propriété privée des moyens de production. »

Considérant que la SOGÉÉCOM s'oppose à la culture capitaliste.

Considérant que les activités organisées par le club entrepreneur du Collège de Maisonneuve ne font pas la promotion de la culture capitaliste.

Considérant que l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec est un organisme sans but lucratif de clubs permettant aux étudiants des établissements postsecondaires (cégep, université et centre de formation professionnelle) de découvrir le milieu de l'entrepreneuriat et de se sensibiliser à l'esprit d'entreprise.

Considérant que l'existence du club est appuyée par l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec qui supporte 38 clubs entrepreneurs étudiants dans les cégeps du Québec.

Considérant que les événements organisés par le club entrepreneur du Collège de Maisonneuve ont un objectif pédagogique. Qu'il promouvoit la coopération avec les autres clubs entrepreneurs.

Considérant que tous les membres du club entrepreneur de Maisonneuve sont membres de la SOGÉÉCOM.

Que la SOGÉÉCOM supprime la position 2.10.12 adopté le 3 avril 2012.

Repris par Theresa Kiteme

Question préalable avec fin des tours de parole.

Proposée par Simon Olivier Blouin

Appuyée par Antoine Paulin-Bessette

Battue à majorité

Question préalable avec fin des tours de parole.

Proposée par Alexandra Vaillant

Appuyée par Renaud Boisvert

Adoptée aux deux tiers

Sur la principale :

Que la SOGÉÉCOM supprime la position 2.10.12 adopté le 3 avril 2012.

Position 2.10.12 : Que la SOGÉÉCOM s'oppose à l'existence du club des jeunes entrepreneurs du Collège de Maisonneuve et à tout groupe ou organisation visant la promotion de la culture entrepreneuriale et valorisant l'entrepreneuriat sur le campus.

Adoptée à majorité

2)

Considérant qu'une politique de financement claire et concise est nécessaire à une gestion saine des

finances ;

Considérant que les articles concernant les organismes subventionnaires contredisent la politique de don ;

Que l'on supprime les articles 2.2 et 4.2 de la Politique de financement des organismes (ANNEXE G) des Statuts et Règlements de la SOGÉÉCOM.

Repris par Alexis Robitaille

Majorité d'abstentions

Mise en dépôt

3)

Que l'on ajoute à l'ANNEXE D - Organismes des Statuts et Règlements l'organisme suivant :

Improvisation Maisonneuve : Improvisation Maisonneuve est un groupe qui a pour objectif de rassembler les étudiantes désirant se divertir en participant à des matchs amicaux d'improvisation. Le groupe a pour mandat d'organiser des activités ouvertes à toutes et d'animer la vie étudiante.

Déposée par Luka Lam Quang

1. Élections partielles

2. PIEA

Proposition privilégiée de passer au point 3. ASSÉ.

Proposée par Alexandra Vaillant

Appuyée par Michel Nguyen

Adoptée à majorité

3. ASSÉ

Que l'on tienne une plénière de 10 minutes sur l'ASSÉ précédée d'une présentation de 4 minutes sur l'état de la situation au national.

Proposée par Alexandra Vaillant

Appuyée par Michel Nguyen

Amendement : Réduire à 5 minutes la plénière sur l'ASSÉ

Proposée par Simon-Olivier Blouin

Appuyée par Renaud Boisvert

Adoptée à l'unanimité

Sur la principale : Que l'on tienne une plénière de 5 minutes sur l'ASSÉ précédée d'une présentation de 4 minutes sur l'état de la situation au national.

Adoptée à l'unanimité

Demande de constatation du quorum

Levée à 13h53

4. **Procédures de clôture**

5. **Levée**